

Date de dépôt: 21 janvier 2009

Messagerie

## Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deney : Passerelle pour piétons et cyclistes à La Praille : un conseiller d'Etat tient-il encore le guidon ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 décembre 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*La réalisation de la passerelle pour piétons et cyclistes entre le Bachet-de-Pesay et le complexe Stade de Genève – Centre commercial de La Praille faisait partie des mesures d'accompagnement au PLQ 28962/A adoptées par le Conseil d'Etat le 8 septembre 1999 et qui permettaient la réalisation du complexe du Stade de Genève.*

*Après un premier report de la construction en raison d'un retour en commission des travaux voté par le Grand Conseil le 28 février 2003, sous la pression combinée des « anti-stades » de Genève et des « anti-cyclistes », le projet de loi a finalement été voté le 21 septembre 2006... notamment grâce à la proximité de l'événement de l'Eurofoot 2008 !*

*Nous n'épiloguerons pas sur le surcoût de près de 1.3 million de francs que ces 3 années perdues auront occasionné (quel bel exemple de gestion catastrophique des deniers publics par une majorité de ce Grand Conseil !), le coût du crédit étant passé de 7 691 046 F à 8 981 696 F, ni sur le fait qu'il est « cocasse » (dramatique en réalité) qu'un canton comme le nôtre, dont l'endettement dépasse les 10 milliards de francs, réalise dans l'urgence des*

*travaux pour satisfaire aux exigences d'une entreprise aux bénéfices colossaux – et à la transparence inexistante – telle que l'UEFA.*

*La passerelle ayant été construite à temps pour accueillir les spectateurs des 3 (oui trois !) seuls matchs de la compétition Euro 2008 à Genève, on peut se réjouir de l'aboutissement apparent de ce dossier.*

*Mais il aurait par contre été utile que le conseiller d'Etat en charge du dossier ne soit pas seulement obnubilé par le spectacle commercial de l'Euro, le petit ballon rond et la publicité que l'événement procurait, la réalisation de la passerelle en question s'inscrivant dans le cadre d'une mesure d'accompagnement d'un PLQ et devant surtout servir à long terme les piétons et les cyclistes susceptibles de l'emprunter.*

*Or, depuis la fin de l'Eurofoot 2008, en juin, les abords et les accès de la passerelle en question sont restés dans le même état, à savoir non terminés : pas de panneaux indicateurs pour les piétons et les cyclistes, pas de marquages au sol, pas de bandes ou pistes cyclables permettant d'y accéder facilement.*

*Le pire est qu'au bas de la passerelle, il est impossible aux cyclistes de rejoindre la Route des Jeunes, ou, dans l'autre sens d'emprunter ladite passerelle... car il n'y pas de rampe, seulement des escaliers ! Les cyclistes doivent donc longer – sans indication ! – le stade de La Praille mais dans l'enceinte du stade, après avoir passé les grilles d'accès, ce qui signifie que lors de manifestations dans le Stade, l'accès normal à la passerelle est impossible.*

*Le conseiller d'Etat en charge du dossier étant au courant de ces lacunes, peut-être inhérentes à la précipitation de la réalisation, il me semblerait utile d'avoir quelques éclaircissements quant à l'amélioration de l'accès à cette passerelle, y compris lors de manifestations sportives.*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

En préambule, il convient de rappeler que la passerelle des Sports n'a pas été construite pour les besoins de l'Euro 2008. Elle a été prévue dans le cadre des discussions menées avec l'Association Transports et Environnement (ATE) pour permettre à cette dernière de retirer le recours qu'elle avait déposé contre la réalisation du Stade de Genève et du centre commercial de La Praille.

La passerelle a été inaugurée le 27 mai 2008, soit dans les délais impartis. Elle a ainsi été utilisée pendant toute la période de l'Euro 2008.

Cela étant, il est exact que la mise en place de marquages au sol (piétons-cyclistes) au droit du Stade de Genève n'a pas encore été effectuée, en raison de la mise en place de l'enceinte grillagée pour l'Euro 2008.

Plusieurs séances sur place ont eu lieu avec des représentants de la Fondation du Stade de Genève et du Centre commercial de La Praille, pour élaborer un projet de marquages et de signalisation définitifs ainsi que les mesures provisoires de déviation pour les piétons et cyclistes, avant et pendant les grandes manifestations sportives ou autres, afin de pallier les problèmes soulevés.

Les marquages au sol permettant un cheminement cyclable et piéton bidirectionnel sur toute la longueur du Stade de Genève seront effectués dès que les conditions météorologiques le permettront.

De plus, suite à l'aménagement en cours de réalisation, l'accessibilité à la route des Jeunes sera directe, via l'enceinte du Stade et le giratoire sis devant le centre commercial de la Praille.

Enfin, il n'est pas conforme à la réalité de prétendre qu'il n'est pas possible aux cyclistes de rejoindre la route des Jeunes sans passer par les escaliers. En effet, les cyclistes peuvent, par un léger détour, aisément rejoindre celle-ci en empruntant la route d'accès aux entreprises qui sont situées au sud du Stade de Genève (zone appelée « quart-de-camembert »).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
David Hiler